

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024 à 18 H 00**  
**SALLE DES FETES – BOURNAZEL**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des Fêtes de BOURNAZEL, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

***Etaient Présents :***

**Commune de CORDES :** Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires).

**Commune de PENNE :** Madame Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (Titulaires)

**Commune de LES CABANNES :** Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLETZ (Titulaires).

**Commune de VAOUR :** Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

**Commune de LAPARROUQUIAL :** Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

**Commune de MILHARS :**

**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).

**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

**Commune de SOUEL :** Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).

**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Serge BESOMBES (Le Riols)

**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).

**Commune de LOUBERS :**

**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

**Commune de MARNAVES :** Monsieur Benoit OURLIAC (Titulaire).

**Commune de NOAILLES :** Monsieur Jean- Philippe GINESTE (Titulaire).

**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

**Commune de SALLES sur CEROU :**

**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

**Commune d'AMARENS :** Monsieur Alain GUILHABERT (Suppléant)

**Commune de FRAUSSEILLES :** Madame Arielle BRUN (Titulaire).

**Commune de DONNAZAC :** Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

***Pouvoirs :***

Madame Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens) à Monsieur Claude BLANC.

Madame Laurence POILLERAT-ZAGANADIN (Penne) à Monsieur Thierry GUIRAUD.

Monsieur Pierre PAILLAS (Milhars) à Monsieur Bernard ANDRIEU.

Monsieur Serge ROUQUETTE (Noailles) à Monsieur Jean-Philippe GINESTE

***Formant la majorité des membres en exercice et représentés.***

**Absents et excusés :** Madame Sylvie GRAVIER (Milhars) Messieurs Claude GENIEY (Loubers), Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou), Bernard RIVIERE (St Marcel Campes), Serge DALMIERES (Bournazel), Jean-Claude LAVY (Cordes)

Monsieur Frédéric ICHARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose, conformément à l'instruction budgétaire M14 et M4, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation des Comptes de Gestion transmis par le Trésorier des Finances Publiques et à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2023 pour le Budget Général et les Budgets annexes de la 4C.

A ce titre, il donne la parole à Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances qui présente les résultats des comptes de gestion 2023 et les résultats des différents budgets 2023 de la 4C.

Il précise que ces derniers sont en parfaite concordance avec les résultats de la gestion budgétaire de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques.

Il propose ensuite à l'assemblée de procéder à l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2023 et à l'affectation des résultats des différents budgets concernés, tels qu'ils figurent au tableau ci-dessous :

#### CONSOLIDATION 4C : RÉSULTATS COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

BUDGET	NATURE	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2023	REPORT 2022	RÉSULTAT CUMULÉ	BAR 2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
SPANC	FONCTIONNEMENT	42 630,26	46 864,55	4 234,29	-8 062,20	-8 727,91		-8 727,91 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	0,00	1 529,00	1 529,00	17 588,09	19 037,09	0,00	Report au 1088
	TOTAUX	42 630,26	48 393,55	6 163,29	8 626,49	14 790,78		
VILLE	FONCTIONNEMENT	218 242,23	151 833,06	-6 409,17	7 168,78	759,61		759,61 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	800 876,87	763 842,81	-37 034,06	271 131,55	234 097,49	-217 346,23	Report au 1088
	TOTAUX	999 119,10	915 675,87	-43 443,23	278 300,33	234 857,10		
OM	FONCTIONNEMENT	678 120,10	748 396,32	70 276,22	10 671,21	120 847,43		70 276,22 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	256 175,62	170 000,90	-86 174,72	97 981,03	-18 193,69	-12 256,75	Report au 1088
	TOTAUX	934 295,72	918 397,22	-15 898,48	108 652,24	92 653,74		
CASINE FONTBONNE	FONCTIONNEMENT	159 118,44	163 206,78	4 088,34	-813,10	3 275,24		3 275,24 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	0,00	3 062,97	3 062,97	12 558,19	14 621,16	-2 530,00	Report au 1088
	TOTAUX	159 118,44	166 269,75	7 151,31	11 745,04	18 096,40		
ÉCOLES	FONCTIONNEMENT	911 454,91	910 347,94	-1 106,97	2 184,97	1 077,99		1 077,99 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	4 291,60	11 153,05	6 861,45	44 985,67	51 847,12	-2 219,00	Report au 1088
	TOTAUX	915 746,51	921 500,99	5 754,48	47 170,64	52 924,61		
MARP	FONCTIONNEMENT	175 178,25	176 179,52	1 001,27	4 967,20	5 968,47		5 968,47 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	683,00	1 340,57	657,57	4 539,57	5 197,14	0,00	Report au 1088
	TOTAUX	175 871,25	177 520,09	1 658,84	9 506,77	10 955,61		
TRANSPORT A LA DEMANDE	FONCTIONNEMENT	10 330,25	6 020,62	-4 309,63	4 730,46	40,83		40,83 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	0,00	814,00	814,00	9 419,00	10 233,00	0,00	Report au 1088
	TOTAUX	10 330,25	6 834,62	-3 515,63	14 149,46	10 273,83		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	22 760,82	22 435,34	325,48	-178,21	536,51		536,51 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	25 866,15	17 860,88	-8 005,27	4 126,84	4 211,57	0,00	Report au 1088
	TOTAUX	48 626,97	40 296,22	-8 330,79	8 253,68	8 748,08		
4 C GÉNÉRAL	FONCTIONNEMENT	2 925 027,82	2 900 797,19	-24 230,63	254 250,13	240 060,50		240 060,50 Rejet Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	269 682,80	164 424,10	-105 258,71	678 677,47	473 418,76	-76 713,14	Report au 1088
	TOTAUX	3 194 710,62	3 065 221,29	-129 489,34	932 927,60	713 479,26		
TOTAL DES BUDGETS	FONCTIONNEMENT	5 072 882,88	5 127 081,12	54 198,24	814 218,79	888 818,28		888 818,28 Rejet de Fonctionnement
	INVESTISSEMENT	1 387 586,04	1 183 818,88	-203 767,16	1 040 909,58	788 641,99		788 641,99 Report d'investissement

Il informe le conseil communautaire que conformément à l'article L. 2121.14 du CGCT, Monsieur le Président ne prend pas part aux votes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et sur sa proposition, le conseil communautaire,

- **Vote et Valide** les comptes de gestion 2023 dressés par le comptable public concernant le budget principal et les huit budgets annexes de la 4C, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les résultats des comptes administratifs présentés.

- **Vote et Valide** les comptes administratifs de l'exercice 2023 concernant :

1. Le budget du SPANC.
2. Le budget de la Voirie.
3. Le budget Déchets Ménagers.
4. Le budget de la Cuisine de Fontbonne.
5. Le budget des Ecoles.
6. Le budget de France Services (MSAP).
7. Le budget du Transport à la Demande (TAD).
8. Le budget de l'Assainissement Collectif.
9. Le budget général.

## 2-19032024 – Délibération portant affectation des résultats des comptes administratifs 2023 sur les budgets 2024.

### A. Budget SPANC.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget SPANC de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un solde d'exécution de : - **4727.91 euros**

**Décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		4 234.28 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>		0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>		-8 962.20 €
D 002 du compte administratif (si déficit)		
R 002 du compte administratif (si excédent)		
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>		<b>-4 727.91 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>		19 517.59 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>		<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>		<b>-4 727.91 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)		0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)		0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :		
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>		<b>4 727.91 €</b>

### B - Budget VOIRIE

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif VOIRIE de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : + **759.61 Euros**

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget VOIRIE 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 409,17 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 168,78 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>759,61 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	234 097,49 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-217 346,23 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>759,61 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	759,61 €
<b>DÉFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

### C - Budget OM

**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Ordures Ménagères de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : **+ 70 398.11 € et une affectation en réserves au 1068 de + 50 449.32 €**

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget OM 2024, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 278,22 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 571,21 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>120 847,43 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-28 192,97 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-22 256,35 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -50 449,32 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>120 847,43 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	50 449,32 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	70 398,11 €
<b>DÉFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

### D- BUDGET CUISINE COLLECTIVE DE FONTBONNE

**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Cuisine Collective de Fontbonne de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un solde d'exécution de fonctionnement de : **3 474.39 €**.

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget Cuisine Collective de Fontbonne 2024 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 088.34 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-613.95 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>3 474.39 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	14 621.16 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-2 530.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>3 474.39 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	3 474.39 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

#### **E. BUDGET ECOLES 4C.**

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif des Ecoles 4C de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : **+ 1 087.40 €**.

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget Ecoles 4C 2024 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 194.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-1 106.97</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>1 087.40</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>1 087.40</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 087.40
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### F.BUDGET MSAP.

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service MSAP de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : **+ 5 968.47 €**

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget MSAP 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 001.27 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 967.20 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	5 968.47 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	4 967.14 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E
	0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H
	5 968.47 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	5 968.47 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

#### G.BUDGET TAD.

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service TAD de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : + 401.03 €.

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget TAD 2024 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 730.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-4 329.43</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>401.03</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>401.03</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	401.03
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### H. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 4C.

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Assainissement Collectif 4C de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de : + 536.31 €.

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget général 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	674.52 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	-138.21 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>536.31 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>6 211.57 €</b>
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>536.31 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	536.31 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

#### G. BUDGET GENERAL 4C.

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Général 4C de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **+ 240 068.50 €**.

**Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget général 2024 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 230.63 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	254 299.13 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>240 068.50 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	473 319.06 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-76 715.59 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E                    0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H                    240 068.50 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	240 068.50 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

### 3-19032024 - Délibération fixant le produit de la taxe GEMAPI pour 2024.

Le Président de Conseil Communautaire expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

**Considérant** la mise en place de la taxe GEMAPI, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017,

**Vu** l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Décide** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations 2024 à :

**55 000 euros (cinquante- cinq mille euros)**

**Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Finances Publiques.

**Adopté** à l'unanimité des membres présents et représentés.

**4-19.03.24- Délibération portant demande de subventions (DETR et Département)- Eclairage du terrain de Rugby de BOURNAZEL.**

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Philippe WOILLEZ, Vice-président en charge du bâtiminaire de la communauté de communes, présente au conseil communautaire le dossier concernant l'éclairage du terrain de Rugby de BOURNAZEL, au titre de cet exercice comptable.

L'objet des travaux est de procéder à la mise en place d'un éclairage du terrain afin de permettre au club de s'entraîner en soirée.

**Le coût total de ces travaux est estimé à : 7 721.00 Euros Hors Taxes.**

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de cette opération qui va servir aux demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ECLAIRAGE TERRAIN DE RUGBY DE BOURNAZEL.**

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION			
Postes de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)		Montant prévisionnel HT	
Raccordement électrique, fourniture câbles...		2 589 €	
Réalisation d'une tranchée, massif de candelabre...		5 132€	
Coût HT		7 721 €	

  

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -DETR	Sollicité	3 860, 50 €	50 %
Autre subvention État (à préciser)		€	
Conseil régional		€	
Conseil départemental	Sollicité	2 316,30 €	30%
Fonds européens (à préciser)		€	
Autres (à préciser) :			
Sous-total		6 176, 80 €	80%
Autofinancement		1 544, 20 €	20 %
Coût HT		7 721 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel des travaux présenté, à la demande de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire,

- **Valide** le plan de financement présenté,
- **Autorise** le Président à procéder aux demandes de subventions :

- **Auprès de l'Etat au titre de la DETR.**
- **Auprès du Département.**

- **A signer** toutes les pièces inhérentes à ce projet.

- **A inscrire** cette opération au budget primitif 2024 au regard du plan de financement présenté.

**Adopté** à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **5-19032024-Délibération validant le plan de financement et autorisant le Président à signer l'appel à projets CARSAT 2024 « Ateliers Numériques Séniors ».**

A la demande de Monsieur le Président, Madame Caroline BREUILLARD, Vice-présidente en charge de l'Action Sociale expose :

Dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale), le bien vieillir et l'accès aux services sont ressortis comme des champs d'intervention prioritaires.

Sur la 4C, deux Espaces de Vie Sociale travaillent en complémentarité avec les France Services de Les Cabannes et de Vaour. Véritables lieux d'animation de la vie sociale locale, ces structures sont situées en zone de revitalisation rurale, identifiées par les Observatoires des situations de fragilité comme des territoires prioritaire d'intervention.

Le territoire de la 4C est vieillissant avec un taux important de plus de 60 ans (41%). L'accès aux droits et au numérique est compliqué pour une partie de la population. Outre la forte densité kilométrique du territoire, des difficultés de mobilité sont aussi un frein à l'accès aux services. La fracture numérique est un constat partagé par l'ensemble des acteurs sociaux du territoire.

Depuis septembre 2021, les conseillers numériques de la 4C accompagnent les habitants dans leurs usages du numérique. Les habitants peuvent bénéficier de « coup de pouce » et avoir une première aide dans leurs usages du numérique.

Les seniors du territoire ont été repérés comme un public rencontrant des difficultés d'utilisation des outils numériques.

Depuis janvier 2024, l'Espace de vie sociale des Cabannes et le France Services ont débuté des itinérances sur le territoire. Le développement de l'aller-vers et la possibilité d'être au plus près des habitants a permis de capter la nécessité de continuer à développer l'accompagnement et de délocaliser les ateliers.

Le nombre croissant d'accompagnement des usagers dans le numérique par les agents France Services permet de mettre en exergue la nécessité de poursuivre les ateliers pour aller plus loin dans l'utilisation de ces outils informatiques et numérique et permettre une autonomie dans la pratique numérique des séniors.

Trois parcours d'ateliers seront proposés entre octobre 2024 et septembre 2025 ; l'objectif étant d'améliorer l'accès aux droits par une autonomie d'utilisation des outils numériques.

Ces ateliers seront animés par un conseiller numérique. Chaque atelier sera étalé sur 3 mois et aura lieu toutes les semaines pour permettre au collectif de se créer. Deux sessions se tiendront sur les Cabannes et une troisième au foyer du Ségala, à St Martin Laguépie. Ainsi, 8 à 10 séances seront proposées par atelier. Chaque séance dure 2h et sera clôturée par un goûter afin de consolider la cohésion du groupe....

Au terme de cette présentation, Monsieur le Président explique que ce projet « Ateliers Numériques Séniors » répond parfaitement au cahier des charges de l'appel à projet de la CARSAT 2024 et qu'à ce titre, il est proposé au conseil communautaire d'y souscrire. Il présente ensuite le plan de financement relatif à cette démarche.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET   Ateliers numérique seniors 4C 2024						
Dépenses spécifiques au projet			Recettes spécifiques au projet			
	Montant (€)	%		Montant demandé (€)	Montant acquis (€)	% Total
<b>Achats (Rappel : hors investissement)</b>			<b>Ressources propres</b>	<b>Total</b>	0	
<b>Total</b>						
divers achats	800	14,91				
Petit matériel	100	1,86	<b>Subventions</b>	<b>Total</b>	4847,58	90,36
Fournitures de bureau			Carsat			
<b>Services extérieurs</b>	<b>Total</b>					
location (local, salle, matériel ...)	240	4,47				
entretien et réparations						
assurance	30	0,56	CFPPA			
formation			Etat			
documentation			Region			
			Departement			
			Communes			
<b>Autres services extérieurs</b>						
Honoraires (Rappel : rémunération des intervenants extérieurs)						
information			Collectivités publiques			
publicité	100	1,86	Entreprises publiques			
déplacements	200	3,73	Entreprises et organismes privés			
missions			Autres (à préciser)			
réceptions						
téléphone, frais postaux	100	1,86				
divers prestations extérieures			<b>Participation financière des bénéficiaires</b>			
<b>Charges de personnel (rappel : celles liées à l'action)</b>	<b>3177,58</b>	<b>59,23</b>				
rémunération du personnel			<b>Produits de gestion courante</b>	<b>Total</b>		
charges sociales			Cotisations des adhérents			
Charges liées au « passeport prévention » (250€ maxi/ personne accompagnée)	500	9,32	Dons			
Frais de formation			Autres	400		7,46
Bénévolat	117	2,18	Bénévolat	117		2,18
Autres charges de gestion courante						
<b>Total</b>	<b>5364,58</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>5364,58</b>		<b>100 %</b>
Fait à : Les Cabannes		Le [ ] / [ ] / [ ]	Signature :			
Le responsable de la structure (Nom/ Prénom) :			Cachet de la structure :			

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés :

- **Valide** le plan de financement de ce projet.
- **Autorise** le Président à le déposer auprès de la CARSAT.

#### **6-19.03.24- Délibération portant modification du chiffre du capital d'emprunt du tableau d'amortissement du prêt de l'assainissement collectif de la commune de NOAILLES.**

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Frédéric ICHARD explique que lors de l'entrée de la commune de NOAILLES en 2022 au sein de la communauté de communes, un PV de restitution des biens de l'assainissement collectif de cette commune avait été signé entre la commune et l'agglomération GAILLAC-GRAULHET (CAGG) et avait fait l'objet d'une délibération pour chaque partie.

Le tableau d'amortissement de l'emprunt pour la réalisation des ouvrages de l'assainissement collectif figurant sur ce PV de restitution comportait « une erreur de plume » au regard de la date d'entrée de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans la 4C.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la correction de cette erreur au vu du nouveau tableau d'amortissement d'emprunt communiqué par la CAGG.

Soit un capital restant au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 66 093.58 Euros en lieu de 62 487.09 Euros.

## Banque : CREDIT AGRICOLE

### Caractéristiques du crédit :

Catégorie	: 1143	Date valeur réalisation	: 14.11.2017
Taux	: 1,7100 TAUX FIXE	Montant déjà réalisé antérieurement	: 0,00 EUR
Durée en mois	: 240	Montant du crédit	: 80 000,00 EUR
Différé total	:	Montant réalisé	: 80 000,00 EUR
Différé partiel	:		
Périodicité	: ANNUELLE		

### Tableau d'amortissement du prêt Crédit Agricole n° 00001217545 :

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
1	30.11.2018	76 611,31	4 816,66	3 388,89	1 427,97
2	30.11.2019	73 164,67	4 756,69	3 446,64	1 310,05
3	30.11.2020	69 659,10	4 756,69	3 505,57	1 251,12
4	30.11.2021	66 093,58	4 756,69	3 565,52	1 191,17
5	30.11.2022	62 467,09	4 756,69	3 626,49	1 130,20
6	30.11.2023	58 778,59	4 756,69	3 688,50	1 068,19
7	30.11.2024	55 027,01	4 756,69	3 751,58	1 005,11
8	30.11.2025	51 211,28	4 756,69	3 815,73	940,96
9	30.11.2026	47 330,30	4 756,69	3 880,98	875,71
10	30.11.2027	43 382,96	4 756,69	3 947,34	809,35
11	30.11.2028	39 368,12	4 756,69	4 014,84	741,85
12	30.11.2029	35 284,62	4 756,69	4 083,50	673,19
13	30.11.2030	31 131,30	4 756,69	4 153,32	603,37
14	30.11.2031	26 906,96	4 756,69	4 224,34	532,39
15	30.11.2032	22 610,36	4 756,69	4 296,58	460,11
16	30.11.2033	18 240,33	4 756,69	4 370,05	386,64
17	30.11.2034	13 795,55	4 756,69	4 444,78	311,91
18	30.11.2035	9 274,78	4 756,69	4 520,79	235,90
19	30.11.2036	4 678,67	4 756,69	4 598,09	158,60
20	30.11.2037	0,00	4 756,64	4 676,67	79,97

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide** le nouveau tableau d'amortissement du prêt de la commune de NOAILLES pour l'assainissement collectif.

### **7-19.03.24- Délibération portant modification des délégués de la 4C au syndicat TRIFYL.**

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu d'apporter une modification à la liste des délégués de la 4C au syndicat TRIFYL désignés dans le cadre de la séance du 20 novembre 2023 et plus particulièrement sur le nom d'un des deux suppléants désigné par erreur lors de cette séance .

En conséquence, les délégués au syndicat TRIFYL nommés sont :

#### Titulaires

**Pierre PAILLAS**

**Alex BRIERE**

#### Suppléants

**Laurent DESHAYES**

**Matthieu AMIECH**

Le conseil communautaire valide la rectification apportée à la liste des délégués TRIFYL.

**Adopté** à l'unanimité des membres présents et représentés.

La présente délibération annule et remplace la délibération N°2D-20112023 du 20 novembre 2023 enregistrée en Préfecture le 20 décembre 2023 qui comportait cette erreur de nom du suppléant.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Cuisine Collective :**

Mme DELPHINE PINCZON du SEL informe le conseil communautaire d'un projet de convention en cours de préparation qui permettrait la livraison des repas à l'école de CAYLUS ; commune qui souhaite prendre les repas à la cuisine collective à partir du mois de septembre (Rentrée scolaire). Cette nouvelle organisation nécessitera un véhicule et un chauffeur pour l'acheminement des repas. Une solution est en cours d'étude avec la Mairie de PENNE avec potentiellement la mise à disposition d'un employé communal pour le transport des repas.

### **Piscine HUTTOPIA Cordes sur Ciel :**

Philippe WOILLEZ informe l'assemblée d'une réunion qui s'est tenu à la 4C en début d'année avec les Responsables de HUTTOPIA pour faire un bilan de la saison 2023 et sur la fréquentation de la piscine ouverte aux habitants et écoles de la 4C. A cette occasion, il a été informé des désordres structurels relevés sur la piscine et de la perte d'eau en quantité importante du bassin que cela avait engendrée sur toute la saison d'été 2023. Il en découle que sur 2024, il ne sera pas possible d'utiliser cette piscine en l'état car elle nécessite de lourds travaux pour être à nouveau opérationnelle et sécurisée pour les utilisateurs. Le responsable de HUTTOPIA a proposé toutefois de maintenir l'accès de leur piscine privé aux scolaires sur la période juin-début juillet. Une réunion est prévue prochainement pour en discuter.

Par ailleurs, d'autres piscines limitrophes (ALBI, GAILLAC, ST ANTONIN...) sont également sollicitées pour accueillir les scolaires et les enfants du centre de loisirs, ainsi que la base de loisirs Vère-Grésigne. La 4C devrait pouvoir passer des conventions avec les communes concernées, permettant ainsi le maintien de cette activité sur la saison d'été 2024.

### **Broyeur de végétaux :**

Jérôme FLAMENT rappelle au conseil communautaire sa réflexion concernant l'évacuation des végétaux (tant au niveau des espaces communaux que chez les particuliers), qu'il avait évoquée lors de la séance du conseil communautaire du 27 février dernier. Par message du 14 mars 2024 et à la demande du Président, il a interrogé les communes membres pour savoir lesquelles seraient intéressées pour que la 4C étudie l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour un usage mutualisé. Il précise qu'à ce jour déjà 7 communes lui ont répondu.

### **Groupe de travail sur la compétence Eau :**

Le Président rappelle que la compétence EAU basculera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le bloc intercommunal. Afin d'anticiper la prise de cette nouvelle compétence, il souhaite qu'un groupe de travail se forme afin de commencer à étudier ce dossier et il demande aux membres de l'assemblée, les personnes intéressées pour y participer.

### **Composition du groupe de travail sur la compétence Eau :**

Jérémy STEIL, Franck CEBAK, Bernard BOUVIER, Frédéric ICHARD, Bernard TRESSOLS, Benoit OURLIAC, Thierry DOUZAL, Serge BESOMBES, Jérôme FLAMENT, Alex BRIERE Delphine PINCZON du SEL, Jean-Christian BOHERE, Claude GENIEYS, Jean-Michel PIEDNOEL, Sylvie GRAVIER....

### **Annnonce départ à la retraite :**

Le Président informe l'assemblée que Madame la Directrice Générale des Services fera valoir ses droits à la retraite au cours du dernier semestre 2024. Afin de préparer son remplacement, il vient d'être procédé à la parution de la vacance d'emploi sur le site d'Emploi Territorial.

**Le Secrétaire de séance,**



Frédéric ICHARD

**Le Président,**



Bernard ANDRIEU

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fin de la réunion à 20 H 00. Prochaine réunion le Mardi 9 avril 2024 à MOUZIEYS-PANENS.